

# REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE FRANCHE COMTE



Pot commun 2019  
COUNTRY  
CATALAN  
LINE / CELTIQUE



Article 1 – But du pot commun

Article 2 – Validité de la procédure

Article 3 – Equipe d'organisation

Article 4 – Catégories / Niveaux / types de danses

Article 5 – Modalités de participation, coordonnées du correspondant contact, présentation des danses et votes

Article 6 – Supports obligatoires et modalités d'envoi des supports

Article 7 – Organisation de la journée du pot commun

Article 8 – Publication des résultats

## **Article 1 : But du pot commun**

Rencontre amicale des animateurs des clubs de la région Bourgogne Franche Comté qui souhaitent partager des chorés que les danseurs pourront retrouver dans les playlists de la région.

Le pot commun a pour vocation de présenter des chorégraphies récentes ou plus anciennes proposées par les animateurs des différents clubs.

Les animateurs, qu'ils contribuent ou non à l'élaboration du pot commun, n'ont aucune obligation d'intégrer les danses dans leur programme. Cependant, ils peuvent se référer aux 5 premières danses retenues lors de ce pot commun car ce sont celles-ci qui seront majoritairement enseignées dans les clubs de la région.

Le but est que les clubs mettent en avant les chorés retenues dans leurs playlists pour que les danseurs les retrouvent dans les soirées de leur région.

## **Article 2 : Validité de la procédure**

Cette procédure est faite pour faciliter l'organisation du 14<sup>ème</sup> pot commun Bourgogne Franche Comté. Elle est valable pour le rassemblement du 14<sup>ème</sup> pot commun 2019 et pour les autres rassemblements des pots communs qui pourront être organisés par la suite.

# REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE FRANCHE COMTE

## **Article 3 : Equipe d'organisation**

L'équipe organisatrice :

- garantit une continuité dans l'esprit du pot commun Bourgogne Franche Comté
- vérifie les danses présentées par les animateurs et prépare les supports nécessaires à l'organisation (papiers, musiques, .....)
- choisit le club qui souhaite recevoir le prochain pot commun si plusieurs clubs se présentent
- conseille et aide le club qui souhaite organiser le pot commun
- envoie aux clubs participants les résultats du pot commun
- envoie les résultats du PCBFC aux responsables des sites du Pot Commun Ile De France et du Pot Commun Rhône Alpes Auvergne pour publication sur leur site respectif. (<http://pcidf.org/> et <http://potcommumrhonealpesauvergne.fr>)

## **Article 4 : Catégories / niveaux / types de danse**

### **A – Catégories**

Le pot commun Bourgogne Franche Comté est catégorisé par trois pots communs qui se distinguent par les styles de musique sur lesquels sont chorégraphiées les danses.

- Pot commun LINE/CELTIQUE (Ultra D/D – N – I/A)
- Pot commun CATALAN (D – N – I/A)
- Pot commun COUNTRY (Ultra D/D – N – I/A – Nostalgie\*)  
\* sous réserve d'un minimum de dix danses proposées

### **Pots communs COUNTRY et CATALAN**

Les danses COUNTRY sont classées comme étant country lorsque le style de musique appartient à l'une des catégories référencées dans « *country music genre* » (Wikipédia), ou que l'artiste ou orchestre est répertorié comme appartenant notoirement à la sphère country. Cette liste regroupe les genres de musique country principaux et est donnée à titre d'exemple. Elle n'est pas exhaustive, d'autant plus que de par sa grande vitalité de nouveaux genres de musique country apparaissent régulièrement.

Le terme de Catalan Country Style a été inventé par les français pour bien identifier la différence de pratique existant entre la line dance appelée Country et la Country dansée à Barcelone. Il existe suffisamment de différences entre ces deux styles de danse pour que certains aient éprouvé le besoin de les nommer différemment.

## Pot commun LINE/CELTIQUE

Les danses LINE regroupent les danses exécutées sur tous les styles de musique populaire comme référencées dans « *Popular Music genre* » (Wikipédia).

Les danses CELTIQUES sont classées comme étant celtiques lorsque le style appartient à l'une des catégories référencées dans « *celtique music* » (Wikipédia) ou que l'artiste ou orchestre est répertorié comme appartenant notoirement à la sphère celtique.

Après vérification, le club organisateur se réserve le droit de changer de catégorie les danses présentées si celles-ci ne sont pas dans la bonne catégorie. Il en informe le club qui a envoyé la danse.

### **B – Niveaux et types de danses**

La danse a évolué depuis les dix dernières années. Les chorégraphies débutantes retenues lors des derniers pots communs sont déjà difficiles pour les premiers pas, nous avons chaque année de nouveaux adhérents dans nos clubs. C'est pourquoi nous conserverons le niveau ultra-débutant.

Dans chaque catégorie, les danses seront présentées selon plusieurs niveaux : Ultra-débutant / Débutant / Novice / Intermédiaire / Avancé / Nostalgie.

- ❖ Les danses de niveau ultra débutant et débutant seront présentées en même temps et classées en une seule catégorie.
- ❖ Les danses de niveau novice seront présentées seules
- ❖ Les danses intermédiaires et avancées seront présentées en même temps et classées en une seule catégorie.

## **Article 5 : Modalités de participation / présentation des danses / votes**

Le 14<sup>ème</sup> pot commun Bourgogne Franche Comté aura lieu le samedi 15 Juin 2019

**Salle socioculturelle - rue de l'échangeur - 25660 MORRE**

L'inscription sera faite sur l'adresse mail créée spécialement pour le pot commun présent et ceux à venir :

Mail : [potcommun.bfc@outlook.fr](mailto:potcommun.bfc@outlook.fr)

Quand les danses seront validées (catégorie, format fiche et musique) une confirmation d'inscription sera envoyée

### **A – Modalité de participation**

Peuvent participer au 14<sup>ème</sup> pot commun régional Bourgogne Franche Comté, les animateurs qui enseignent officiellement et régulièrement dans un club country et line dance de la région.

On entend par club toute association de type loi 1901 dont la mission principale est l'enseignement des danses country, catalanes, celtiques et line.

**Chaque club devra obligatoirement être représenté par un animateur** qui pourra être secondé d'un animateur ou d'un accompagnant.  
Néanmoins **un seul vote par club est requis.**

*Une troisième personne pourra être acceptée sous réserve des places disponibles et avec accord des organisateurs du pot commun.*

Les animateurs présents ne sont pas obligés de présenter de danses, mais sont fortement encouragés à le faire. Ils participent tout de même à toutes les discussions et à tous les votes.

Les animateurs inscrits au pot commun devront obligatoirement être présents le jour du rassemblement pour présenter leurs danses. S'ils ne peuvent pas être présents, ils peuvent se faire représenter par un autre club, dans le cas contraire, les danses proposées ne seront pas présentées.

Les animateurs des clubs pourront participer au pot commun à condition d'inscription préalable auprès du président de l'association dans les délais communiqués.

Passé ces délais, leur participation ne sera acceptée qu'à titre exceptionnel.

## **B – Présentation des danses et votes**

Les catégories LINE/CELTIQUE et CATALAN seront présentées le matin et la COUNTRY l'après-midi.

**Chaque club pourra présenter un maximum de 3 danses DONT une danse country** réparties sur tous les styles de danse.

**Les chorégraphies présentées dans une même catégorie devront obligatoirement être de niveaux différents.**

Au cas où nous recevrons une danse déjà proposée, l'équipe organisatrice en informera la dernière personne qui l'a envoyée. Celle-ci aura la possibilité de la présenter avec le premier club ou de changer de chorégraphie.

## **C – Vote**

Chaque animateur présentera sa danse devant les autres animateurs.

**Les animateurs devront pour chaque niveau de chaque catégorie sélectionner leurs 5 danses préférées.**

Le classement, TOP 3, sera effectué en fonction des danses les plus citées.

**Rappel : un seul vote par club dans chaque catégorie et chaque niveau.**

Le vote se fera sur les formulaires remis en début de séance et seront collectés après chaque niveau présenté. L'équipe organisatrice se chargera de faire le classement.

# REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE FRANCHE COMTE

## Article 6 : Supports et modalité d'envoi

### A – Support chorégraphie

**Les chorégraphies traduites en français et les originaux devront être envoyées obligatoirement en format PDF.**

Pour garantir le respect de la chorégraphie originale, nous demandons aux clubs de privilégier les traductions que vous trouverez sur les sites cités ci-dessous. Les fiches traduites en français devront être accompagnées de l'original du chorégraphe. Certains clubs traduisent les originaux des chorégraphes : ces traductions sont acceptées.

*Le site d'Irène Cousin, speed Irène : <http://www.speedirene.com/> (chorégraphies traduites en français avec l'original du chorégraphe en 2<sup>ème</sup> page).*

*Site du pot commun Ile de France : <http://pcidf.org/> (les chorégraphies qui sont sur ce site ont été vérifiées par l'équipe d'organisation du PCIDF avant publication).*

*Le site Happy Dance Together : <https://www.happy-dance-together.com/> (chorégraphies traduites en français).*

Vous pouvez trouver les chorégraphies originales sur les sites des chorégraphes mais également sur les sites ci-dessous :

*Site de Copperknob : <http://www.copperknob.co.uk/>*

*Site kickit : <http://www.kickit.to/>*

Les fiches traduites en français qui se trouvent sur le site de Speed Irène ou sur le site du PCIDF, sont fiables et répondent également aux critères descriptifs obligatoires.

### B – Support média

**Les musiques devront être envoyées obligatoirement en format mp3.**

Les participants proposant des musiques s'engagent à avoir acquitté au préalable, les droits relatifs à la diffusion de la musique.

***Les organisateurs seront vigilants au respect de cette consigne et toute musique ne respectant pas ces critères sera refusée.***

La danse sera incluse dans la liste des propositions du pot commun si et uniquement si les organisateurs de pot commun reçoivent la totalité des informations suivantes :

1. **Nom et ville du club** qui la présente, **coordonnées** d'au moins une personne représentante du club (nom, e-mail, adresse et numéro de téléphone)
2. **Fiche originale** du chorégraphe, **fiche traduite en français** avec les critères descriptifs obligatoires et **musique originale**
3. **Nom du ou des chorégraphes**, année de création, type (line-dance, partner, contra, mixer), **niveau, style**, nombre de BPM

## **C – Envoi des supports**

Afin de nous permettre d'organiser la journée du samedi 15 juin 2019 dans de bonnes conditions, merci de nous adresser vos chorégraphies et musiques au plus vite, sans attendre la **date limite de réception** : **12 mai 2019** à l'adresse mail : [potcommun.bfc@outlook.fr](mailto:potcommun.bfc@outlook.fr)

## **Article 7 : Organisation de la journée du pot commun**

### **Responsabilités du club :**

- Mise à disposition du lieu d'accueil (salle configurée pour la danse et la prise d'un repas en commun )
- Organisation logistique du lieu d'accueil (disposition des tables, sono....)
- Accueil des participants (café, thé, ...)
- Organisation du repas-partage (réception des plats le matin, disposition des plats, apéritif, complément au repas tels qu'assiettes, couverts, verres, pain ....)

### **Déroulement de la journée :**

- La matinée débutera avec le pot commun LINE/CELTIQUE et CATALAN.  
L'après-midi sera consacré au pot commun COUNTRY.
- Tous les participants aux 3 pots communs pourront se retrouver vers midi pour le repas-partage (plats apportés par les clubs).
- Les horaires (approximatifs) et le déroulement de la journée seront précisés dans le document d'organisation qui sera envoyé à tous les clubs inscrits.
- Le club qui organise le rassemblement du pot commun pourra, s'il le souhaite, terminer la journée par une soirée.

### **Participation aux frais**

Il pourra être demandé (ou non) aux clubs participants une participation aux frais à verser au(x) club(s) organisateur(s) du pot commun. Cette participation, minime, financera les frais d'organisation selon les modalités du/des club(s) organisateur(s) (supports papier, encre imprimante, clé USB) et sera demandée à l'inscription

### **Date du pot commun Bourgogne Franche Comté 2020**

Les candidatures à l'organisation du prochain pot commun devront être envoyées

**Avant le 12 mai 2019**

Afin d'être validées à la majorité par les clubs Bourgogne Franche Comté présents le 15 Juin 2019.

**Il n'y aura plus d'inscription autorisée après ce délai.**

## REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE FRANCHE COMTE

### **Article 8 : Publication des résultats du pot commun Bourgogne Franche Comté**

Les résultats du pot commun seront envoyés aux clubs participants qui pourront les publier sur leur site respectif, les musiques et les fiches chorées des différents top 3 seront envoyées par mail (Via WETRANSFER ou DROPBOX).

L'équipe organisatrice publiera les résultats :

Sur le blog partagé des Colorado25 : <https://bousbottelinedance.blog4ever.com/>

Au responsable du pot commun IDF <http://pcidf.org/>

Au responsable du pot commun PCRAA <http://potcommumrhonealpesauvergne.fr/>